

Michel Hunault : « On ne peut plus avoir aujourd'hui un seul juge d'instruction »

Michel Hunault, député UDF de Loire-Atlantique, membre, comme le député socialiste Jacques Floch, de la commission parlementaire sur le procès d'Outreau, approuve les propositions faites sur les règles de l'instruction et de la détention provisoire. Il espère que l'Assemblée nationale ne tardera pas à voter les réformes qui en découlent.

• Ce rapport de synthèse de la commission d'enquête est-il conforme à vos attentes ?

« Il doit y avoir un consensus au regard des enjeux. C'est un rapport qui nous oblige. La commission a suscité des attentes en matière de défense de la présomption d'innocence. »

• La commission préconise de nouvelles mesures concernant la garde à vue...

« Il s'agit également de rendre la détention provisoire plus exceptionnelle avec une déclinaison sur la garde à vue qui sera filmée, avec la présence de

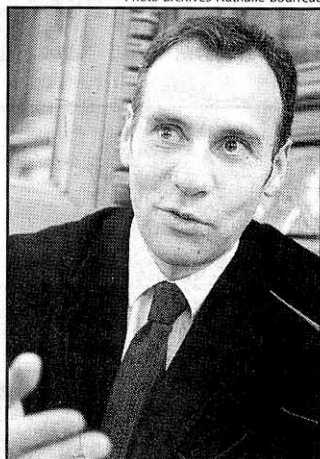


Photo archives Nathalie Bourreau

Michel Hunault, député UDF de Loire-Atlantique, souhaite que la réforme intervienne rapidement.

l'avocat à partir de 24 heures. Il est nécessaire de favoriser les peines alternatives à l'incarcération pour les délits les moins graves et d'avoir une détention provisoire moins longue, limitée à un maximum de douze mois. Actuellement la détention provisoire pouvait être prorogée pour les "besoins de l'instruction". Cela ouvre la porte à certains abus. Il ne sera plus possible d'évoquer l'éventuel trouble à l'ordre public pour maintenir

une personne en garde à vue.»

• Est-ce la fin du juge d'instruction unique ?

« Un accord est apparu pour regrouper l'instruction à travers des pôles d'instruction. Il s'agit de casser l'isolement du juge d'instruction, avec au moins un juge très expérimenté, respectant des conditions d'âge et d'expérience.

Ces pôles seraient organisés pour un bassin minimum de 500 000 habitants.

On ne peut plus avoir aujourd'hui un seul juge d'instruction, débordé de dossiers, dans des petits tribunaux de grande instance. »

• Pour une telle réforme il faut des moyens, pensez-vous qu'ils suivront ?

« Cette réforme a des chances d'aboutir que si elle est accompagnée d'un financement très clair dès la prochaine loi de finances. Il s'agit également de signer la Convention pénitentiaire européenne, sous l'égide du conseil de l'Europe. L'instauration de pôle d'instruction impliquera une remise en cause de la carte judiciaire.

Il faudra avoir le courage de le faire. »

Propos recueillis par Eric Cabanas